



Bulletin Officiel

N° 4884 Vendredi 26 Juin 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CARTHAGE CEMENT –AGO - 2-4

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE TUNISO-LIBYEN -BTL -AGO- 5-7

SORITS – AGO - 8-10

SOTUMAG – AGO - 11-15

ASSURANCES MAGHREBIA – AGO - 16-22

ASSEMBLEE GENERALE –AGO-

CARTHAGE CEMENT –AGO- 23

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2014

- CARTHAGE CEMENT
- FCP CAPITALISATION ET GARANTIE
- FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 juillet 2015.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne actes au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014

Après avoir entendu le rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de -55 682 008 DT ainsi qu'une modification comptable affectant le résultat de l'exercice clos le 31/12/2013 de - 4 558 918 DT.

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-8 716 036
Amortissements différés	-17 602 075
Résultat de l'exercice	-55 682 008
Modifications Comptables	-4 558 918

Total à affecter (perte)	-86 559 037
---------------------------------	--------------------

Résultats reportés antérieurs	-18 582 087
Amortissements différés	-67 976 950

Total affecté (perte)	-86 559 037
------------------------------	--------------------

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution a été adoptée à

- Suite -

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2014 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT.

Cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant de l'ETAT TUNISIEN

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Brahim SANAA (en remplacement de Mr Kilani BOUCHAHOUA à partir du 01 Juillet 2014) est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2017.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Structure du capital et information sur la situation d'un administrateur.

L'assemblée générale ordinaire constate la réduction de la participation au capital de CARTAHGE CEMENT à moins de 5% d'un actionnaire administrateur, décide de

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Election des deux administrateurs représentant les petits porteur au conseil d'administration.

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs :

- Monsieur : Mongi TRIMECHE
- Monsieur : Abdellatif BEN JEMAA

Représentants élus des actionnaires minoritaires, sont arrivés à leur terme, et suite aux élections pour la désignation des deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires détenteurs des actions en bourse , l'assemblée générale ordinaire décide

.....
en qualité d'administrateurs représentant les actionnaires minoritaires détenteurs des actions « CARTHAGE CEMENT » et ce pour un mandat de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2017, sachant que les actionnaires majoritaires et les actionnaires détenant plus que 5% n'ont pas participé aux votes.

Cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

البنك التونسي الليبي

المقر الإجمالي : 25 شارع خير الدين باشا تونس
1002

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 10 جوان 2015 ينشر البنك التونسي الليبي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

- I - القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

اللائحة الأولى :

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وأجال الدعوة لها وكيفية إطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.
تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الثانية :

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة :

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014،
- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014،
- التقريرين العام والخاص لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014،
- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2014.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الثالثة :

إن الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المالية 2014 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2014.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الرابعة:

قررت الجلسة العامة العادية توزيع الأرباح المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2014 والمنتهية في 31 ديسمبر 2014 على النحو التالي:

الأرباح الصافية	6 052 709,376
أرباح مرحلة 2013	517 598,357

المجموع	6 570 307,733
---------	---------------

- Suite -

328 515,387	احتياطي قانوني 5 %
2 740 000,000	احتياطي اختياري
500 000,000	احتياطي الصندوق الاجتماعي
3 000 000,000	حصص أرباح المساهمين
1 792,346	أرباح مرحلة 2014
0,000	الباقى

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الخامسة :

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد مهمة مكتب السيد شهاب الغانمي La Générale d'Audit & Conseil كمراقب لحسابات البنك لمدة ثلاث سنوات 2015، 2016 و 2017. كما تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين مكتب السيد شريف بن زينة CMC (عضو DFK International) كمراقب حسابات ثاني وذلك لمدة ثلاث سنوات 2015، 2016 و 2017.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة السادسة :

طبقا لمقتضيات الفصل 190 وما بعده من مجلة الشركات التجارية والمادة 30 وما بعدها من العقد التأسيسي للبنك، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد الهادي بوكر كعضو بمجلس إدارة البنك خلفا للسيدة فاطمة الغانمي كريشان.

تمت المصادقة على هذا اللائحة بإجماع الحاضرين

اللائحة السابعة :

اطلع المساهمون مجددا على وضعية المساهمة في رأس مال مصرف شمال إفريقيا الدولي وأقرروا بالسعي لتسويتها في أقرب الآجال.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بإجماع الحاضرين.

اللائحة الثامنة :

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحاملي نسخة أو مضمون من هذا المحضر لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

- Suite -

II الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2014

(الوحدة : دينار تونسي)

2013	2014	الأصول
8 143 540	27 939 971	خزانة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك
178 207 598	265 711 399	البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
361 350 106	319 294 849	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
7 230 469	7 215 642	مستحقات على الحرفاء
40 767 772	50 041 118	محفظه السندات التجارية
11 443 321	19 480 849	محفظه الإستثمار
19 918 155	6 784 303	أصول ثابتة
627 060 961	696 468 131	أصول أخرى
		مجموع الأصول
		الخصوم
	33 000 005	البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية
296 066 353	259 917 624	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية
209 414 111	269 773 814	ودائع وأموال الحرفاء
16 041 156	25 507 243	خصوم أخرى
521 521 620	588 198 686	مجموع الخصوم
		الأموال الذاتية
100 000 000	100 000 000	رأس المال
5 021 743	8 267 653	إحتياطيات
517 598	1 792	نتائج مؤجلة
105 539 341	108 269 445	مجموع الأموال الذاتية
627 060 961	696 468 131	مجموع الخصوم والأموال الذاتية

III - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2014

المجموع	نتيجة السنة المحاسبية	نتائج مؤجلة	احتياطي الصندوق الإجتماعي	احتياطي اختياري	احتياطي قانوني	رأس المال	البيانات
105 539 341	0	517 598	1 024 232	1 576 509	2 421 002	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2013/12/31 بعد التخصيص
6 052 709	6 052 709						نتائج السنة المحاسبية 2014
-332 254			-332 254				استعمالات الصندوق الإجتماعي
9 649			9 649				فوائد على قروض للموظفين
							تخصيص نتائج سنة 2014
0	517 598	-517 598					نتائج مؤجلة 2013
0	-328 515				328 515		احتياطي قانوني
0	-2 740 000			2 740 000			احتياطي اختياري
0	-500 000		500 000				احتياطي الصندوق الإجتماعي
-3 000 000	-3 000 000						حصص أرباح المساهمين
0	-1 792	1 792					أرباح مرحلة 2014
108 269 445	0	1 792	1 201 627	4 316 509	2 749 517	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2014/12/31 بعد التخصيص

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Régionale Immobilier et Touristique de SFAX « SORITS »

Siège social : immeuble El Manar Rue Habib Maazoun Entrée D- SFAX 3000

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 juin 2015, la Société Régionale Immobilier et Touristique de SFAX « SORITS » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة و تقرير مراقب الحسابات حول تصرف سنة 2014 و التوضيحات و البيانات الإضافية التي قدمت إليها، تصادق على تقرير مجلس الإدارة بجميع أجزائه و تصادق على الموازنة و حساب النتائج المتعلقة بنفس التصرف المذكور كما تصادق على جميع العمليات و الإجراءات التي وردت بتلك الحسابات.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

تصادق الجلسة العامة العادية على اقتراح مجلس الإدارة حول تبويب النتيجة المحاسبية لسنة 2014 و المرابيح المؤجلة على النحو التالي: (بالدينار)

-55.855,930	النتيجة المحاسبية لسنة 2014
92.431,999	أرباح مؤجلة
36.576,069	المجموع
الموزع	التبويب
30.000,000	10 % من رأس المال توزع على المساهمين
6.576,069	الباقى نتائج تؤجل من جديد
36.576,069	المجموع

و قد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث:

تعطي الجلسة العامة العادية البراءة التامة لمجلس الإدارة عن تصرفه للسنة المالية 2014.

و قد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع:

تصادق الجلسة العامة العادية على مواصلة منح أعضاء مجلس الإدارة منحة الحضور السنوية بمبلغ خام ثمانمائة ديناراً (800 د) لكل عضو.

وقد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس:

تعطي الجلسة العامة العادية جميع التفويضات لحامل نسخة من هذا قصد تطبيق الإجراءات القانونية.

و قد تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

	31 DEC. 2014	31 DEC. 2013
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		
1°) Capitaux Propres		
Capital Social	300 000,000	300 000,000
Réserve Légale	30 000,000	30 000,000
Résultats Reportés	6576,069	92 431,999
Total des Capit. Propres après Affectation	336 576,069	422 431,999
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANT		
Emprunt et dettes assimilées	0,000	0,000
Total Passifs Non Courant	0,000	0,000
PASSIFS COURANTS		
1°) Fournisseurs & Comptes rattachés		
	150 769,710	172,549
TOTAL	150 769,710	172,549
2°) Autres passifs courants		
	156 644,920	126 946,604
TOTAL	156 644,920	126 946,604
2°) Concours bancaires & autres Passifs Financiers		
	255 975,753	9 955,226
TOTAL	255 975,753	9 955,226
Total des passifs courants	563 390,383	107 074,379
TOTAL DES CAPIT. PROPRES & PASSIFS	899 966,452	559 506,378

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

	CAPITAL SOCIAL	RVES LEGALES	RTS REPORTES	RT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2014					
AVANT AFFECTATION DE RESULTAT	300000,000	30000,000	92431,999	-55855,930	366576,069
AFFECTATION DE RESULTAT 2014			-55855,930	55855,930	0,000
RESERVES					0,000
DIVIDENDES			-30000,000		-30000,000
SOLDE AU 31/12/2014					
APRES AFFECTATION DU RESULTAT	300000,000	30000,000	6576,069	0,000	336576,069

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2015, la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve à l'unanimité les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion du dit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2014, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

TROISIEMME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2014 comme suit:

- Bénéfice net de l'Exercice 2014 :	1.709.247,903 D
- Résultats reportés	855,651 D
<u>1^{er} Reliquat</u>	<u>1.710.103,554 D</u>
- Réserves légales =	<85.505,178> D
<u>2^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.624.598,376 D</u>
- Fonds Social (1.709.247,903 X 10%)	<170.924,790>D
<u>3^{ème} Reliquat :</u>	<u>1.453.673,586 D</u>
- Dividendes (10%) =	<1.200.000,000>D
<u>4^{ème} Reliquat :</u>	<u>253.673,586 D</u>
- Réserves extraordinaires =	<253.000,000> D
- Report à nouveau	673,586 D

La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2014.

- Suite -

Les dividendes distribuées relatives à l'exercice 2014 ont été fixés à 10 % du capital de la société soit 0,100 Dinar par action de valeur nominale d'un dinar entièrement libérée et composant le capital (12.000.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du **6 Juillet 2015** auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve à l'unanimité la fixation des jetons de présence de l'année 2014 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Mohamed HABIB DIMASSI en tant qu'administrateur représentant l'Etat au sein du conseil d'administration, Président directeur Général de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à dater du 18 Mars 2015.

De même, elle approuve la nomination de Monsieur Chedli BEJI : membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Ali Bouzaiani, à dater du 26 Novembre 2014 et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve à l'unanimité la désignation du cabinet « UAT » Abdellatif ABBES en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de trois ans 2015-2016-2017 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2017.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

- Suite -**1. Le bilan après affectation du résultat :****(chiffres arrondis au dinar tunisien)**

Actifs	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		203 224	194 366
(-) Amortissements		-186 397	-180 476
		16 827	13 890
Immobilisations corporelles		34 608 970	32 834 461
(-) Amortissements		-22 951 904	-22 191 182
		11 657 066	10 643 279
Immobilisations financières		696 906	231 252
(-) Provisions		0	0
		696 906	231 252
Total des actifs immobilisés		12 370 799	10 888 421
Total des actifs non courants		12 370 799	10 888 421
ACTIFS COURANTS			
Stocks		72 055	20 595
(-) Provisions		-309	-309
		71 746	20 286
Clients et comptes rattachés		305 867	325 932
(-) Provisions		-299 882	-321 789
		5 985	4 143
Autres actifs courants		1 025 711	819 832
(-) Provisions		-40 011	-39 800
		985 700	780 032
Placements et autres actifs financiers		7 300 000	7 700 000
Liquidités et équivalents de liquidités		1 020 640	1 442 034
Total des actifs courants		9 384 071	9 946 495
Total des actifs		21 754 870	20 834 916

- Suite -**(chiffres arrondis au dinar tunisien)**

Capitaux propres et passifs	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves		3 435 218	3 049 926
Résultats reportés		674	856
Subvention d'investissement (brute)		1 946 500	1 946 500
Total des capitaux propres après affectation		17 382 392	16 997 282
PASSIFS			
Passifs non courants			
Autres passifs financiers		281 259	272 586
Total des passifs non courants		281 259	272 586
Fournisseurs et comptes rattachés		1 292 657	975 859
Autres passifs courants		2 798 562	2 589 189
Total des passifs courants		4 091 219	3 565 048
Total des passifs		4 372 478	3 837 634
Total des capitaux propres et des passifs		21 754 870	20 834 916

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

<i>(Unité en Dinar Tunisien)</i>									
Désignation	Total des capitaux propres	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	Subvention d'investissement	Autres réserves	Résultats de l'exercice	Résultats reportés
Solde au 31/12/14	18 582 392	12 000 000	1 038 444	249 477	1 597 868	1 946 500	40 000	1 709 247	856
(Avant affectation)									
Affectation approuvée par l'A.G.O. du 22/06/2015									
Réserves légales			85 505					-85 505	
Réserves pour fonds social				170 924				-170 924	
Dividendes exercice 2014								-1 200 000	
Réserves extraordinaires					253 000			-253 000	
Variation des résultats reportés								182	-182
Solde au 31/12/2014									
(Après affectation)	17 382 392	12 000 000	1 123 949	420 401	1 850 868	1 946 500	40 000	0	674

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 juin 2015, la Société Assurances MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. **Les résolutions adoptées :**

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2014, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2014, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMME SUIIT :

Bénéfice de l'exercice :	6 941 648,032 DT
+ Report à nouveau antérieur :	863 371,985 DT
Premier reliquat :	7 805 020,017 DT
- Réserve légale :	163 863,360 DT
Deuxième reliquat :	7 641 156,657 DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés :	2 377 000,000 DT
Troisième reliquat :	5 264 156,657 DT
-Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS :	845 245,826 DT
Quatrième reliquat :	4 418 910,831 DT
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS :	4 350 000,000 DT
Cinquième reliquat :	68 910,831 DT
- Réserves pour fond social :	55 000,000 DT
Sixième reliquat :	13 910,831 DT
- Report a nouveau distribuable soumis à la RAS :	13 910,831 DT
Septième reliquat :	0,000 DT
- Réserves pour réinvestissements exonérés (distribuables en franchise de la RAS) :	269 344,986 DT
Huitième reliquat :	269 344,986 DT
-Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS :	4 845 245,826 DT
Neuvième reliquat :	5 114 590,812 DT
-Dividendes (distribuables en franchise de la RAS)	900 000,000 DT
Dixième reliquat	4 214 590,812 DT
-Réserves facultatives distribuables en franchise de la RAS :	4 214 590,812 DT
Onzième reliquat	0,000 DT»

- Suite -

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2014 A PARTIR DU 3 AOUT 2015.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2014 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2014 A DEUX MILLE CINQ CENTS DINARS (2500 DT) BRUTS PAR MEMBRE»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA VIE, DECIDE DE NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DESIGNES CI-APRES:

- M. NABIL ESSASSI

- LE ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A REPRESENTEE PAR :

- POSTE 1 : M. ROBERTO GASSO
- POSTE 2 : M. PIERO MOZZI

- UNION FINANCIERE HOLDING

- ASSURANCES MAGHREBIA S.A REPRESENTEE PAR M. FLORIAN SALLMAN

- MME SONIA TRABELSI EPOUSE GOULET

LE MANDAT DE CE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST FIXE POUR LA DUREE DE TROIS (3) ANS, A PARTIR DE L'EXERCICE 2015 ET CE JUSQU'A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI STATUERA SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUS-INDIQUES, TOUS PRESENTS OU REPRESENTES, DECLARENT ACCEPTER LEURS MANDAT.

- Suite -

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PREND ACTE DES ACCEPTATIONS DES FONCTIONS PRECITEES »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION AU TERME DE L'EXERCICE 2014 DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES M.MAKRAM GUIRAS.

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA VIE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE RENOUELER LE MANDAT DE M. MAKRAM GUIRAS EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE, POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, SOIT POUR LES EXERCICES 2015, 2016 ET 2017.

M. MAKRAM GUIRAS DECLARE ACCEPTER SA MISSION EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIFS	EXERCICE 2014			EXERCICE 2013
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net au 31/12/2014	Montant net
ACTIFS INCORPORELS				
Logiciels et autres actifs incorporels	200 291	192 236	8 055	2 323
	200 291	192 236	8 055	2 323
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION				
Dépôts et cautionnements	950	0	950	950
Mobilier de bureau, Matériel Informatique & Matériel de transport	601 094	279 068	322 027	263 477
	602 044	279 068	322 977	264 427
PLACEMENTS				
Terrains et constructions hors exploitation	3 600 000	37 500	3 562 500	1 023 216
Placements dans les entreprises liées et participations				
Parts dans des entreprises liées	3 117 825	217 933	2 899 893	3 033 898
Parts dans des entreprises avec lien de participation	140 000	45 528	94 472	0
Actions et autres titres à revenu variable	23 009 754	687 747	22 322 007	15 633 384
Obligations et autres titres à revenu fixe	140 266 681		140 266 681	128 124 456
Avances sur Police vie	373 383		373 383	407 767
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	276 397		276 397	288 715
Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte	8 089 982		8 089 982	7 707 995
	178 874 022	988 708	177 885 314	156 219 431
PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions mathématiques	283 049		283 049	298 225
Provision pour sinistres à payer	509 232		509 232	365 887
	792 281		792 281	664 113
CRÉANCES				
Créances nées d'opérations d'assurances directe				
Autres créances nées d'opérations d'assurances directe				
Primes à recevoir	3 154 953		3 154 953	2 670 197
Primes à annuler	-25 902		-25 902	-18 505
Autres créances diverses	209 514	71 274	138 240	89 153
Créances nées d'opérations de réassurance				
Comptes courants des cédantes	3 031 230		3 031 230	2 968 320
Autres créances				
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	617 679		617 679	1 209 192
Débiteurs divers	597 930		597 930	598 665
	7 585 405	71 274	7 514 130	7 517 022
AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS				
Valeurs à l'encaissement	3 864 500		3 864 500	1 072 747
Avoirs en banques, CCP et caisses	5 024 288		5 024 288	3 714 927
Charges reportées	194 400		194 400	0
Intérêts et loyers acquis non échus	5 442 201		5 442 201	5 360 219
Autres comptes de régularisation	369 622		369 622	249 293
	14 895 012		14 895 012	10 397 186
TOTAL DES ACTIFS	202 949 055	1 531 286	201 417 769	175 064 501

- Suite -

**BILAN AU 31/12/2014***(chiffres arrondis en dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserve Légale	1 000 000	836 137
Réserves facultatives	8 564 591	4 000 000
Autres Réserves	1 069 653	1 011 625
Autres capitaux propres	6 260 993	4 153 338
Résultats reportés	13 911	863 372
Total capitaux propres après affectation	26 909 147	20 864 471
PASSIFS		
Provisions pour autres risques et charges		
Autres provisions	77 562	0
	77 562	0
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
Provisions mathématiques	142 782 628	127 872 574
Provisions pour frais de gestion	1 452 824	1 489 765
Provisions pour sinistres	12 389 373	8 860 045
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	1 218 375	958 650
Provisions pour égalisation	900 000	800 000
Provisions pour contrats en unités de comptes	8 089 982	7 707 995
	166 833 181	147 689 029
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	618 435	460 867
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 269 644	617 162
Dettes nées d'opérations de réassurance	598 440	492 931
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	431 861	347 195
Créditeurs divers	3 657 839	3 442 536
	5 957 785	4 899 823
AUTRES PASSIFS		
Comptes de régularisation Passif	1 021 659	1 150 311
	1 021 659	1 150 311
TOTAL DES PASSIFS	174 508 622	154 200 030
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	201 417 769	175 064 501

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU TITRE DE L' EXERCICE 2014

DESIGNATION	Capital	Réserve pour réinvest exonéré	Réserve légale	Primes liées au capital	Résultat reportés	Réserves facultatives	Autres réserves	résultat de l'exercice	TOTAL Capitaux propres
Solde au 31/12/14 avant affectation	10 000 000,000	3 421 376,986	836 136,640	731 960,708	863 371,985	4 000 000,000	1 014 652,838	6 941 648,032	27 809 147,189
Affectation des résultats - AGO du 06/06/2015		2 377 000,000	163 863,360		-849 461,154	5 195 245,826	55 000,000	-6 941 648,032	0,000
Dividendes à payer en 2015		-269 344,986				-630 655,014			-900 000,000
Solde au 31/12/14 après affectation	10 000 000,000	5 529 032,000	1 000 000,000	731 960,708	13 910,831	8 564 590,812	1 069 652,838	0,000	26 909 147,189

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 Juillet 2015 à 11 h 00 à l'usine sise à JBEL ERSSAS MORNAG, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014 ;
10. Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant de l'ETAT TUNISIEN ;
11. Structure du capital et information sur la situation d'un administrateur ;
12. Élection de deux administrateurs représentants des petits porteurs du conseil d'administration ;
13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 26 JUIN 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,892%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,916%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,927%	999,959
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,939%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		4,963%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		4,986%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,016%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,034%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,054%	1 001,063
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,057%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016		5,081%	
TN0008003113	BTC 52 SEMAINES 14/06/2016	5,134%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,320%	935,041
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,416%	997,368
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,745%	1 018,794
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,038%		982,586
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,143%	980,962
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,166%	812,983
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,202%	977,024
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,333%	967,014
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,429%	958,964
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,464%		968,075
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,507%	1 020,977
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,516%	948,864
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,570%		962,482

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,597		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	104,782		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,754		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,964		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,417		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,050		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,675		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,381		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,547		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	122,940		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	132,885		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	127,223		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	117,004		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	104,656		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	144,726		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,580		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,893		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	118,741		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	117,869		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	86,847		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	106,442		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	97,187		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 481,584		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 433,831		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,903		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	109,123		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,496		
28	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation		
29	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	139,091		
30	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,419		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 266,889		
32	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 108,538		
33	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,406		
34	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,093		
35	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,110		
36	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,021		
37	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,026		
38	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,033		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
39	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	106,324
40	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	101,971
41	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,770
42	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,368
43	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,808
44	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	105,265
45	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	102,211
46	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	100,811
47	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	103,240
48	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	100,174
49	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	102,245
50	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	101,574
51	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	104,552
52	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,410
53	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	101,786
54	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,683
55	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	102,869
56	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	100,591
57	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	101,921
58	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	103,111
59	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	100,550
60	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,376
61	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	103,166
62	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,582

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
63	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,357	10,358
64	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	101,421	101,432
65	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,668	101,680
66	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	101,127	101,140
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	99,565	99,620
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	64,255	64,085
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	150,934	151,091
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 534,665	1 538,437
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	112,773	112,862
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	112,614	112,749
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	91,853	92,078
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,276	17,280
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	284,816	284,977
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	31,811	31,793
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 428,593	2 429,771
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,546	73,455
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,721	55,681
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	97,177	97,164
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	104,521	104,534
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	91,651	91,700
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,268	11,259
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,453	12,442
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	16,062	16,022
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,268	15,255
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,645	13,649
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,974	11,968
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,710	10,706
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,602	10,602
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	136,618	136,755
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	130,408	130,653
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	10,314	10,296
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	104,180	103,888
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	20,531	20,565
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	83,555	83,260
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	88,197	87,882
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	96,143	96,103
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE **	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA **	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	100,327	100,433
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,981	106,432
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,805	103,391
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	141,115	142,739
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	10,027	10,064
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	118,714	119,024
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	118,327	118,479
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	105,872	106,219
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	104,963	105,826
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	187,682	188,408
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,845	172,174
112	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	147,744	148,254
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 621,144	13 738,461
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	20,583	20,777
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	137,429	138,466
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	104,282	104,725
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	118,371	118,553
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 758,036	8 755,299
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,918	8,972
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,141	100,993
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	1000,000	1000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	105,925	106,074
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,996	9,087
125	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,932	101,149

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 juillet 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		2014	2013
			Retraité*
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 275 307	3 153 863
Moins : Amortissements		(825 685)	(620 822)
	1	<u>2 449 622</u>	<u>2 533 041</u>
Immobilisations corporelles		920 786 297	901 339 055
Moins : Amortissements		(128 196 626)	(85 017 934)
	2	<u>792 589 671</u>	<u>816 321 121</u>
Immobilisations financières		2 998 955	2 350 350
Moins : Provision		(124 967)	-
		<u>2 873 988</u>	<u>2 350 350</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>		797 913 281	821 204 512
Autres actifs non courants	4	29 419 538	36 702 430
<u>Total des actifs non courants</u>		827 332 819	857 906 942
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		64 819 845	38 268 000
Moins : Provisions		(472 805)	(300 000)
	5	<u>64 347 040</u>	<u>37 968 000</u>
Clients et comptes rattachés		19 416 702	18 855 497
Moins : Provisions		(2 508 748)	(406 659)
	6	<u>16 907 954</u>	<u>18 448 838</u>
Autres actifs courants	7	20 767 455	19 889 150
Liquidités et équivalents de liquidités	8	1 762 546	838 110
<u>Total des actifs courants</u>		103 784 995	77 144 098
<u>Total des actifs</u>		931 117 814	935 051 040

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

BILAN
Arrête au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		2014	2013 Retraité*
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(8 716 036)	(4 624 136)
Modifications comptables		(4 558 918)	-
Amortissements différés		(17 602 075)	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		260 976 431	287 229 324
Résultat net de l'exercice		(55 682 008)	(26 252 893)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	205 294 423	260 976 431
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	318 939 103	360 747 834
Crédits bail	11	5 679 099	8 726 901
Comptes courants actionnaires	12	85 254 819	79 223 480
Provisions pour risques et charges	13	2 517 446	3 077 500
Passifs d'impôts		-	1 001 261
<u>Total des passifs non courants</u>		412 390 467	452 776 976
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	66 327 950	62 384 181
Autres passifs courants	15	52 774 392	20 931 981
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	194 330 582	137 981 471
<u>Total des passifs courants</u>		313 432 924	221 297 633
<u>Total des passifs</u>		725 823 391	674 074 609
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		931 117 814	935 051 040

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
		2014	2013
			Retraité*
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	169 490 525	48 736 938
Production immobilisée	18	5 926 641	10 308 158
Total produits d'exploitation		175 417 166	59 045 096
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(20 629 882)	(17 537 816)
Achats d'approvisionnements consommés	19	118 706 607	31 827 640
Charges de personnel	20	24 476 509	15 243 388
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	53 362 529	37 341 673
Autres charges d'exploitation	22	11 125 845	6 659 327
Total des charges d'exploitation		187 041 608	73 534 212
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 624 442)	(14 489 116)
Charges financières nettes	23	(43 317 698)	(11 914 202)
Produits des placements	24	38 835	734 441
Autres gains ordinaires	25	41 936	22 659
Autres pertes ordinaires	26	(459 493)	(467 736)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(55 320 862)	(26 113 954)
Impôt sur les sociétés		(361 146)	(138 939)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(55 682 008)	(26 252 893)
Effet des modifications comptables		(4 558 918)	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(60 240 926)	(26 252 893)

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u> 2014	<u>31-déc</u> 2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	201 950 537	50 948 107
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(133 647 045)	(42 716 734)
Intérêts payés	(39 904 056)	(22 614 072)
Impôts et taxes payés	(679 004)	(2 127 248)
Autres flux	24 924	229 372
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	27 745 356	(16 280 575)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(31 227 886)	(83 841 587)
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(893 601)	(1 887 981)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(32 121 487)	(85 729 568)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	80 131 518
Encaissements provenant des emprunts bancaires	148 278 197	48 134 287
Remboursements des emprunts bancaires	(147 866 570)	(35 086 779)
Remboursements des crédits leasing	(8 186 848)	(3 196 252)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(7 775 221)	89 982 774
Variation de trésorerie	(12 151 352)	(12 027 369)
Trésorerie au début de l'exercice	(17 882 953)	(5 855 584)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30 034 305)	(17 882 953)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veillesse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-5 Les stocks (suite)

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

III-12 Correction d'erreur

Durant l'exercice 2014, la société a procédé à une correction d'erreur qui a nécessité la correction des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 d'un montant net de 4.558.918 DT. En effet, suite à une vérification du compteur gaz effectué par la société Tunisienne d'Electricité et de Gaz « STEG » en septembre 2014, il a été notifié à la société en date du 3 décembre 2014 qu'un écart très important est constaté entre les quantités de gaz consommées et celles relevées et facturées par la STEG. Cet écart a été valorisé à une perte relative à l'exercice 2013 pour 5.905.654 DT et une charge supplémentaire à constater au cours de l'exercice 2014 pour 11.774.892 DT.

En application de la norme comptable 11 du système comptable des entreprises relative aux modifications comptables, les montants comparatifs au niveau du bilan et de l'état de résultat de l'exercice 2013 ont été ainsi retraités. L'impact du changement de méthode sur l'exercice 2013 est comme suit :

En DT	Avant changement	Impact du changement	Après changement
Etat de résultat			
Variation des stocks de PF et des encours	(16 191 080)	(1 346 736)	(17 537 816)
Achats d'approvisionnements consommés	25 921 986	5 905 654	31 827 640
Actif			
Stocks	36 921 264	1 346 736	38 268 000
Passif			
Résultat net de l'exercice	(21 693 975)	(4 558 918)	(26 252 893)
Autres passifs courants	15 026 327	5 905 654	20 931 981

IV. Faits significatifs de l'exercice

IV-1 La levée de la subvention sur l'énergie

En janvier 2014, il y a eu levée de la moitié de la subvention sur l'énergie pour les cimenteries. La levée totale de la subvention a été finalisée en Juin 2014.

IV-2 La rectification des charges de gaz comptabilisées au cours de 2013 et 2014 suite à des erreurs de facturation par la STEG

A la suite d'un contrôle effectué par la STEG au cours de 2014, il s'est avéré que les charges de gaz de 2013 et de 2014 étaient minorées de 5.905.654 DT et 11.774.892 DT respectivement. (voir note III-12).

IV-3 Contrôles fiscaux

IV-3.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société Carthage Cement.

IV. Faits significatifs de l'exercice (suite)

IV-3 Contrôles fiscaux (suite)

IV-3.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés: Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La société compte interjeter appel de cette décision.

IV-3.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté.

Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

IV-4 Restitution TVA

La société Carthage Cement a lancé en décembre 2014 une demande de restitution de TVA perçue en trop, qui a été acceptée et accordé par l'administration fiscale en janvier 2015 à concurrence de 9 461 235 DT.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 2.449.622 DT, contre 2.533.041 DT au 31 décembre 2013 :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 051	1 051
Logiciels	273 332	163 295
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	288 576	277 169
Immobilisations incorporelles brutes	3 275 307	3 153 863
Amortissements des immobilisations incorporelles	(825 685)	(620 822)
Immobilisations incorporelles nettes	2 449 622	2 533 041

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un solde net d'amortissements de 792.589.671 DT, contre 816.321.121 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	2 669 553	2 042 661
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	412 294 871	390 551 280
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	12 662 672
Matériel de transport	965 598	829 360
Matériel de transport acquis en leasing	7 762 127	5 314 532
Matériel industriel	12 775 402	12 667 645
Matériel informatique	953 665	707 289
Mobilier et matériel de bureau	740 985	629 843
Outillage industriel	337 365 061	335 237 299
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	11 540 980
Immobilisations corporelles en cours	5 957 067	14 160 609
Immobilisations corporelles brutes	920 786 297	901 339 055
Amortissements des immobilisations corporelles	(128 196 626)	(85 017 934)
Immobilisations corporelles nettes	792 589 671	816 321 121

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/13/2014	
	AU 31/12/2013	Additions 2014	Transfert 2014	Cession 2014	AU 31/12/2014	AU 31/12/2013	Dotation 2014	Cession 2014		AU 31/12/2014
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	540 370	135 000	-	675 370	2 024 630
Logiciels	163 295	110 037	-	-	273 332	73 506	67 184	-	140 690	132 642
Licence	1 051	-	-	-	1 051	684	210	-	894	157
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	6 262	2 469	-	8 731	3 617
Immobilisations incorporelles encours	277 169	11 407	-	-	288 576	-	-	-	-	288 576
Total immobilisations incorporelles	3 153 863	121 444	-	-	3 275 307	620 822	204 863	-	825 685	2 449 622
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 042 661	626 892	-	-	2 669 553	814 226	165 416	-	979 642	1 689 911
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	17 873 129	2 234 141	-	20 107 270	91 599 790
Constructions	390 551 280	8 602 058	13 141 533	-	412 294 871	33 768 404	17 731 366	-	51 499 770	360 795 101
Installations techniques cimenterie	335 237 299	2 122 311	5 451	-	337 365 061	3 691 731	16 726 088	-	20 417 819	316 947 242
Installation climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	116 952	5 067	-	122 019	5 381
Installation téléphonique	131 614	-	-	-	131 614	84 904	11 514	-	96 418	35 196
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	-	-	-	12 662 672	8 057 803	3 012 966	-	11 070 769	1 591 903
Matériel de transport	829 360	136 238	-	-	965 598	757 720	43 885	-	801 605	163 993
Matériel de transport acquis en leasing	5 314 532	2 447 595	-	-	7 762 127	1 508 112	470 487	-	1 978 599	5 783 528
Matériel industriel	12 667 645	105 502	2 255	-	12 775 402	11 959 911	118 693	-	12 078 604	696 798
Matériel informatique	707 289	247 474	-	(1 098)	953 665	554 519	131 445	(700)	685 264	268 401
Mobilier & Matériel de bureau	629 843	111 142	-	-	740 985	459 881	84 549	-	544 430	196 554
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	10 079	3 145	-	13 224	49 665
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	103 431	-	-	11 644 411	5 360 563	2 440 630	-	7 801 193	3 843 218
Immobilisations corporelles encours	14 160 609	4 945 697	(13 149 239)	-	5 957 067	-	-	-	-	5 957 067
Total immobilisations corporelles	901 339 055	19 448 340	-	(1 098)	920 786 297	85 017 934	43 179 392	(700)	128 196 626	792 589 671
Total des immobilisations	904 492 918	19 569 784	-	(1 098)	924 061 604	85 638 756	43 384 255	(700)	129 022 311	795 039 293

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Titre "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Prêts au personnel	293 320	176 961
Dépôts et cautionnements versés	2 354 752	1 822 506
Total brut	2 998 955	2 350 350
Moins : provision	(124 967)	-
Total net	2 873 988	2 350 350

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2014 un montant net de 29.419.538 DT, contre 36.702.430 DT à la clôture de l'exercice 2013, soit une diminution de 7.282.892 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires...) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 857 981
Honoraires	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323
Amortissement carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissements construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrière	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôt sur les sociétés 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 056 973	2 254 186
Total brut	64 547 319	64 839 591
Résorption des frais préliminaires	(34 285 276)	(27 519 150)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(618 011)
Total résorptions	(35 127 781)	(28 137 161)
Total net des autres actifs non courants	29 419 538	36 702 430

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2014 à un solde net de 64.347.040 DT, contre 37.968.000 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 26.379.040 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Pièces de rechanges	2 387 966	2 003 773
Produits finis agrégats	11 138 869	10 552 150
Produits semi-finis agrégats	14 759 583	9 675 752
Stocks ciments (Note 1)	1 818 246	3 060 000*
Matières premières Ready Mix	160 812	171 514
Stocks matières premières cimenterie	9 159 222	4 003 942
Stocks Clinker (Note 1)	24 682 817	8 481 733*
Emballages	712 330	290 304
Gasoil	-	28 832
Total stock brut	64 819 845	38 268 000
Moins : Provision pour dépréciation	(472 805)	(300 000)
Total stock net	64 347 040	37 968 000

Note 1 : La valorisation du stock de la cimenterie a été constatée en prenant en considération la sous activité qu'a connue la société au cours de l'exercice 2014 vu les événements sociaux du début de l'exercice. Cette sous activité a été calculée par rapport à la production normale.

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail).

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Clients agrégats	9 693 963	3 241 051
Clients ciments	2 996 003	8 803 854
Clients Ready mix	1 798 511	2 561 583
Clients, effets à recevoir	574 607	33 274
Clients, effets à l'encaissement	-	616 161
Clients, chèques à l'encaissement	1 852 409	830 874
Clients, effets impayés	-	2 201 344
Clients, chèques impayés	-	170 666
Clients douteux	2 501 209	396 690
Total brut	19 416 702	18 855 497
Moins : Provision pour dépréciation	(2 508 748)	(406 659)
Total net	16 907 954	18 448 838

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014, à 20.767.455 DT, contre 19.889.150 DT à la clôture de l'exercice 2013, enregistrant ainsi une hausse, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Fournisseurs avances et acomptes	70 323	4 380 212
Etat impôts et taxes	15 589 449	13 018 704
Produits à recevoir	3 043 311	445 321
Charges constatées d'avance	715 760	633 578
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	571 044	419 543
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	166 481	171 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Autres	2 400	-
Total brut	21 207 500	20 117 571
Moins : provision pour dépréciation	(440 045)	(228 421)
Total net	20 767 455	19 889 150

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 1.762.546 DT, contre 838.110 DT au 31 décembre 2013,

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Banques (a)	1 735 053	807 122
Caisses	27 493	30 988
Total	1 762 546	838 110

(a) Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Qatar National Bank	-	132 699
Société Tunisienne de Banque	-	75 430
Banque Tuniso-Koweïtienne	207 250	2 529
Banque de Tunisie	193 282	51 947
Banque Internationale Arabe de Tunisie	-	13 612
Banque de Tunisie et des Emirats	30	5 246
Arab Tunisian Bank	7 634	4 790
Banque Tuniso-Libyenne	201 588	33 140
AL BARAKA	-	107 973
Zitouna Bank	1 125 269	379 756
Total	1 735 053	807 122

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent 205.294.423 DT au 31 décembre 2014, contre 260.976.431 DT en 2013, soit une baisse de 55.682.008 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(8 716 036)	(4 624 136)
Modification comptable	(4 558 918)	-
Amortissements différés	(17 602 075)	-
<i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i>	<u>260 976 431</u>	<u>287 229 324</u>
Résultat de la période	(55 682 008)	(26 252 893)*
Total des capitaux propres avant affectation	<u>205 294 423</u>	<u>260 976 431</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

Conformément à la législation fiscale en vigueur (paragraphe VI de l'article 12 bis du code de l'IRPP et de l'IS) à l'ouverture de l'exercice 2014, le résultat déficitaire 2013, a été porté en amortissements différés à concurrence de 17.602.075 DT.

L'année 2014, va subir le même sort, vu qu'elle a enregistré une perte comptable de 55.682.008 DT. L'affectation de la perte en question, en amortissements différés et pertes reportables sera réalisée à l'ouverture de l'exercice 2015 respectivement de 50.374.875 DT et 5.307.133 DT.

La structure du capital se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(En millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Impact modification comptable</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	2 307 483	-		(6 931 619)	207 097 806
Augmentation du capital	26 710 506	-	53 421 012	-	-	-	-	-	80 131 518
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	(6 931 619)	-	-	6 931 619	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(26 252 893)	(26 252 893)
Soldes au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	-		(26 252 893)	260 976 431
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	(4 091 900)	(17 602 075)	-	26 252 893	4 558 918
Impact de la modification comptable sur les comptes 2013	-	-	-	-	-	-	(4 558 918)	-	(4 558 918)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(55 682 008)	(55 682 008)
Soldes au 31 décembre 2014	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(8 716 036)	(17 602 075)	(4 558 918)	(55 682 008)	205 294 423

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinar)

	Solde au 31/12/2013			Mouvement de l'exercice					Solde au 31/12/2014			
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à - 1 an	Additions LT	Additions CT	Remboursement LT	Remboursement CT	Reclassements	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à - 1 an	Echéances à - 1 an impayées
Amen Bank	25 154 558	19 046 698	6 107 860	17 303	9 122 920	1 920 033	10 055 857	2 336 811	22 318 891	16 727 191	5 591 700	73 652
BTK	29 200 000	22 587 050	6 612 950	-	-	-	-	3 244 436	29 200 000	19 342 614	9 857 386	6 612 950
ATTIJARI BANK	23 220 234	20 178 977	3 041 257	-	5 408 000	937 651	3 000 706	2 002 830	24 689 877	18 176 147	6 513 730	2 595 083
ATB	14 100 000	12 300 000	1 800 000	-	1 340 000	560 671	335 000	1 240 000	14 544 329	11 060 000	3 484 329	1 574 329
BH	60 600 000	48 024 546	12 575 454	6 407 803	2 000 000	4 907 978	4 232 748	7 642 294	59 867 077	46 790 054	13 077 022	3 434 729
STB	55 600 000	48 312 828	7 287 172	-	5 000 000	2 340 275	-	5 529 499	58 259 725	42 783 329	15 476 396	9 516 780
BT	116 190 459	83 828 196	32 362 263	-	32 000 000	12 774 873	49 250 000	8 524 873	86 165 586	71 053 323	15 112 263	2 337 390
STUSID	11 150 000	9 243 750	1 906 250	-	-	8 732	-	1 302 778	11 141 269	7 940 972	3 200 296	1 897 518
BNA	56 231 000	52 263 966	3 967 034	-	5 000 000	2 380 057	5 631 000	6 488 892	53 219 943	45 775 074	7 444 869	955 980
BIAT	24 305 000	19 728 070	4 576 930	-	2 105 000	695 860	2 105 000	2 471 930	23 609 141	17 256 140	6 353 000	1 776 069
BTL	17 700 000	15 583 334	2 116 666	-	2 800 000	112 291	863 674	1 950 000	19 524 034	13 633 333	5 890 701	2 540 700
BTE	11 508 753	9 650 419	1 858 334	141 247	-	478 240	-	1 390 741	11 171 761	8 400 926	2 770 835	1 400 718
Total	444 960 004	360 747 834	84 212 171	6 566 354	64 775 920	27 116 661	75 473 985	44 125 084	413 711 632	318 939 103	94 772 529	34 715 898

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 5.679.099 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2015	5 753 129	5 080 889	689 172
2016	3 304 412	2 959 459	349 626
2017	2 130 153	1 986 428	144 243
2018	668 568	633 942	36 374
2019	101 385	99 270	2 115
Total général	11 957 647	10 759 988	1 221 530
2015	5 753 129	5 080 889*	689 172
Total à plus d'un an	6 204 518	5 679 099	532 358

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2014 à 85.254.819 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	12 774 044	10 227 387
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	16 093 411	12 608 729
Total	85 254 819	79 223 480

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2014.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	609 632	265 345
Provisions pour risque/ Exploitation de la carrière (Domaine de l'Etat) ⁽¹⁾	-	1 905 602
Autres provisions pour risques et charges	906 553	906 553
Passif d'impôt ⁽²⁾	1 001 261	-
Total	2 517 446	3 077 500

(1) Il s'agit d'une amende au titre de l'exploitation de la carrière au-delà des quotas autorisés par l'Etat. Suite à la reconnaissance de cette dette par la société, et la dette a été reclassée parmi les autres passifs courants. Un échéancier a été établi, le montant payé jusqu'au 31 mars 2015 s'élève à 520.000 DT.

(2) Ce passif d'impôt a été reclassé en 2014 de la rubrique « Passif d'impôt » à la rubrique « Provision pour risques et charges ».

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 66.327.950 DT, contre 62.384.181 DT au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Fournisseurs d'exploitation	40 494 082	9 997 684
Fournisseurs, effets à payer	6 910 271	12 212 496
Fournisseurs d'immobilisations	18 782 560	39 950 826
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	31 131	221 692
Retenue de garantie	108 423	-
Total	66 327 950	62 384 181

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2014, un total de 52.774.392 DT, contre 20.931.981 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Clients, avances et acomptes	7 176 580	99 397
Etat impôts et taxes	6 456 175	2 120 549
Amende Exploitation carrière	1 905 602	-
Redressement fiscal	2 615 391	3 843 086
Rémunérations dues au personnel	1 302 274	847 418
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518
Grande Immobilière du Nord	14 209	14 209
CNSS	4 442 780	1 916 777
Charges à payer	4 604 870	5 216 854
Dette envers la STEG	17 680 546	5 905 654*
Provision pour congés à payer	963 490	781 602
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Dette envers Karama Holding ⁽¹⁾	5 428 889	-
Autres passifs courants	2 172	5 021
Total	52 774 392	20 931 981

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

⁽¹⁾Au 31-12-2013, la dette envers Karama Holding a été présentée parmi les dettes fournisseurs.

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 194.330.582 DT, contre 137.981.471 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	94 772 529	84 212 171
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	5 080 889	5 416 810
Intérêts courus	21 045 242	24 631 427
Billet de trésorerie	11 000 000	5 000 000
Crédit mobilisable	25 660 000	-
Crédit financement devises	4 975 071	-
Concours bancaires (a)	31 796 851	18 721 063
Total	194 330 582	137 981 471

(a) Les banques qui totalisent au 31 décembre 2014 un solde de 31.796.851 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Attijari Bank	-	1 614 017
Banque Tuniso-Libyenne	1 824 549	-
Banque de Tunisie	17 028 460	6 107 485
Qatar National Bank	871 427	-
Banque Internationale Arabe de Tunisie	163 770	-
Banque Nationale Agricole	2 009 244	5 126 605
Banque de l'Habitat	2 970 084	4 491 456
Société Tunisienne de Banque	2 960 294	88 131
Amen Bank	3 083 559	1 284 240
STUSID Bank	767 298	9 129
AL BARAKA	118 166	-
Total	31 796 851	18 721 063

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Ventes des produits de carrière	15 927 913	18 366 403
Ventes de béton prêt à l'emploi	15 099 582	13 437 973
Ventes clinker	20 083 115	11 633 464
Ventes ciments	113 403 882	293 922
Vente palettes	419 167	-
Pompage et transport Béton	3 540 602	2 685 024
Chargements et transports - Agrégat	985 898	2 299 548
Chargements et transports - Ciment	30 366	20 604
Total	169 490 525	48 736 938

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Travaux piste carrière	826 517	2 993 354
Travaux préparatoires	5 040 171	4 108 659
Aménagements front	-	-
Aires de stockage	-	3 206 145
Production immobilisée RM	59 953	-
Total	5 926 641	10 308 158

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 118.706.607 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Explosifs	1 762 277	1 367 236
Gasoil et lubrifiants	4 353 373	3 913 934
Pièces de rechange	1 305 714	1 526 407
Achats de matières premières Ready mix	3 284 122	6 219 967
Achats de matières consommables cimenterie	22 034 584	4 569 959
Achats de matières consommables	16 251 483	1 778 649
Prestations NLS	23 928 826	6 220 108
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	50 745 818	9 968 716*
Achats non stockés de matières et fournitures	962 373	795 260
Variation de stocks des pièces de rechange	(355 360)	(169 622)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	10 702	(81 832)
Variation de stock matières premières cimenterie	(5 577 305)	(4 281 142)
Total	118 706 607	31 827 640

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à 24.476.509 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Salaires et compléments de salaires	20 415 885	14 053 480
Cotisations sociales	3 930 144	2 790 562
Autres charges sociales	130 480	112 250
Transfert de charges	-	(1 712 904)
Total	24 476 509	15 243 388

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	204 863	178 914
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	43 179 392	18 594 602
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	6 990 619	15 006 962
Dotation aux provisions des immobilisations financières	124 967	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	555 913	3 077 500
Dotations aux provisions pour créances douteuses	2 133 970	363 795
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	172 805	100 000
Dotations aux provisions débiteurs divers	-	19 900
Total	53 362 529	37 341 673

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Loyers et charges locatives	927 017	586 857
Entretiens et réparations	2 475 867	1 637 111
Assurances	1 277 030	755 674
Études, recherches et divers services extérieurs	72 440	56 714
Jetons de présence	70 000	68 000
Autres charges	122 577	-
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>4 944 931</u>	<u>3 104 356</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	512 221	524 537
Publicités, publications, relations publiques	273 549	69 662
Déplacements, missions et réceptions	443 003	337 450
Dons et subventions	386 084	88 336
Transports	2 197 339	2 117 732
Frais postaux et de télécommunications	313 009	371 774
Services bancaires et assimilés	1 422 730	565 258
Autres charges d'exploitation	-	827
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>5 547 935</u>	<u>4 075 576</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	322 127	223 057
T.C.L	55 221	114 953
Droits d'enregistrement et de timbres	236 996	289 053
Autres impôts et taxes	174 452	88 200
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>788 796</u>	<u>715 263</u>
Transfert de charges (autres charges)	(155 817)	(1 235 868)
Total des autres charges d'exploitation	11 125 845	6 659 327

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2014 à 43.317.698 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	6 031 339	5 683 145
Intérêts sur emprunts	33 048 984	10 074 857
Agios débiteurs	246 962	140 970
Frais d'escomptes	1 246 295	475 396
Pertes de change	304 902	183 394
Gains de change	(1 195 738)	(776 474)
Pénalités de retards	3 634 954	387 509
Total	43 317 698	16 168 797
Transferts de charges	-	(4 254 595)
Total	43 317 698	11 914 202

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 décembre 2014 à 38.835 DT et se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	38 835	47 514
Produits sur les placements	-	686 927
Total	38 835	734 441

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2014 à 41.936 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Ventes cahiers de charges	-	15 764
Reprise sur provisions pour créances douteuses	31 880	-
Autres gains ordinaires	10 056	6 895
Total	41 936	22 659

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 459.493 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Pénalités sur contrôle fiscal	452 845	276 666
Pénalités de retard	3 423	60
Autres (pertes ordinaires)	3 225	191 010
Total	459 493	467 736

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Par ailleurs, un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants actionnaires en capital.

Un avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants actionnaire sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2014, s'élèvent 6.031.339 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 85.254.819 DT détaillés comme suit :

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Compte courant Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	12 774 044	10 227 387
Intérêts sur compte courant BINA CORP	16 093 411	12 608 729
Total	<u>85 254 819</u>	<u>79 223 480</u>

BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2014, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 11.418.836 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève au 31 décembre 2014 à 19.332.243 DT.

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Traites impayées	7 486 703	3 264 705
Factures impayés	1 487 601	4 235 032
Traites encours d'escompte	9 786 895	7 505 984
Autres créances	571 044	419 453
Total	19 332 243	15 425 174

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2014.

- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 1.108.023DT DT (hors taxes).
- La société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 155.817 DT relatif à la mise à la disposition de BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} août 2012 au 31 octobre 2014.

Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 513.512 DT.
- Au cours de l'exercice 2014, la « Société NEIFAR de Bâtiment » dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 346.339 DT. Le solde client de la « Société NEIFAR de Bâtiment » au 31 décembre 2014 est de 14.374 DT.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2014 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette s'élève à 5.508.889 DT au 31 décembre 2014 dont 5.428.889 DT sont comptabilisés parmi les autres passifs courants et 80.000 DT comptabilisé en déduction de l'impôt à payer comme retenue à la source.

Monsieur Mongi Trimech (Administrateur)

Au cours de l'exercice 2014, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 2.470.701 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est créditeur de 711.932 DT au 31 décembre 2014.

Autres partie liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	166 481	171 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	795 069	800 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 768	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	34 518	34 518
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD (d)	14 209	14 209
Total passifs	71 342	71 342

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 166.481 DT au 31 décembre 2014.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2014. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.768 DT au 31 décembre 2014.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 34.518 DT au 31 décembre 2014.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2014.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Brahim SANAA	Monsieur Riadh BEN KHALIFA
Salaires et rémunérations brutes	105 078	185 995(*)
Avantages en nature (Téléphone +	5 990	4 850
Charges Patronales	28 575	50 717
Total bruts (y compris les charges patronales) (**)	139 643	241 562
Salaires nets	65 961	114 893

(*) Ce montant inclut le Solde de tout compte

(**) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

NOTE N° 28 : Evènements post-clôture (négociation en cours avec les banques)

La société Carthage Cement a rencontré courant les exercices 2013 et 2014 des difficultés de trésorerie. Ces difficultés sont dues principalement aux éléments suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Du fait du surcoût enregistré par rapport à l'investissement initial, la société était contrainte de boucler le schéma d'investissement par les cash-flows dégagés en 2013 et en 2014 et par des crédits à court terme ainsi que des concours bancaires.
- Les mouvements sociaux ainsi que la conjoncture qu'a connu le pays en 2013 et 2014 ont impacté négativement la performance de la société.

Afin de remédier à cette situation, la société a engagé des discussions avec les banques emprunteuses afin de restructurer ses engagements financiers. Le plan de restructuration proposé inclut un rééchelonnement des dettes à moyen et long terme (y compris les intérêts impayés) avec octroi d'une année supplémentaire de grâce ainsi que l'octroi d'un nouveau crédit à long terme destiné à couvrir le surcoût de l'investissement (ce crédit sera destiné au règlement des crédits à court terme et des concours bancaires obtenus pour boucler le schémas de financement de l'investissement). Un certain nombre d'accords de rééchelonnement ont été déjà signés à la date de publication des états financiers et d'autres accords sont en cours de finalisation.

Compte tenu de ces accords et du business plan actualisé, la société estime qu'elle sera en mesure d'honorer ses engagements avec les établissements financiers.

NOTE N°29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	10 000 000 TND
*Autres Garanties	7 008 520 TND
b) Garanties réelles	
*Hypothèques (A)	531 639 168 TND
*Nantissement (A)	498 644 803 TND
c)Effets escomptés et non échus	19 927 688 TND
TOTAL	1 071 744 579 TND
2/ Engagements Reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	16 711 000 TND
*Cautionnements	127 489 TND
*Autres Garanties	14 075 000 €
TOTAL	48 551 465 TND

(A) : Il s'agit de garanties données en faveur du pool bancaire en garantie de remboursement des crédits obtenus.

NOTE N°30 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2014:

Désignation	Produits	Désignation	Charges	Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Revenus	169 490 525	Achats consommés	118 706 607			
Production immobilisée	5 926 641					
Variation des stocks de produits finis	20 629 882					
Total	196 047 048	Total	118 706 607	Marge sur coût matière	77 340 441	44 755 272
Marge sur coût matières	77 340 441	Autres charges externes	10 337 049			
Total	77 340 441	Total	10 337 049	Valeur ajoutée brute	67 003 392	38 811 208
Valeur ajoutée brute	67 003 392	Charges de personnel	24 476 509			
		Impôts et taxes	788 796			
Total	67 003 392	Total	25 265 305	Excédent brut d'exploitation	41 738 087	22 852 557
Excédent brut d'exploitation	41 738 087	Dotations aux amortissements et aux provisions	53 362 529			
Total	41 738 087	Total	53 362 529	Résultat d'exploitation	(11 624 442)	(14 489 116)
Produits financiers	38 835	Résultat d'exploitation	11 624 442			
Produits divers ordinaires	41 936	Charges financières	43 317 698			
		Charges diverses ordinaires	459 493			
		Impôt sur les sociétés	361 146			
Total	80 771	Total	55 762 779	Résultat des activités ordinaires après impôt	(55 682 008)	(26 252 893)
		Résultat des activités ordinaires après impôt	55 682 008			
		Modifications comptables	4 558 918			
Total	-	Total	60 240 926	Résultat net après modifications comptables	(60 240 926)	(26 252 893)

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 205.294.423 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 55.682.008 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Motif de l'opinion avec réserves

1. Comme il est indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde de la créance sur BINA TRADE (partie liée) a atteint un montant de 19.332.243 DT au 31 décembre 2014 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 19.912.076 DT au 31 décembre 2014. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV-3 aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2014. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société « Les Grandes Carrières du Nord » (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société compte interjeter appel de cette décision et elle n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à la majeure partie de nos lettres de circularisation adressées aux banques, sociétés de leasing, avocats, fournisseurs et les sociétés liées. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence éventuel des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 17 juin 2015

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les Jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous avons identifié les opérations et conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé:

- Au cours de l'exercice 2014, la « Société NEIFAR de Bâtiment », dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant de 346.339 DT. Le solde client de la « Société NEIFAR de Bâtiment » s'élève au 31 décembre 2014 à 14.374 DT.

- Au cours de l'exercice 2014, la société « OCEAN TRADING COMPANY » dont Monsieur Mongi Trimech est actionnaire a acheté auprès de Carthage Cement du ciment pour un montant de 2.470.701 DT. Le solde client de la société « OCEAN TRADING COMPANY » est crédeur de 711.932 DT au 31 décembre 2014.
- Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2014, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits à court, moyen et long terme pour un montant global de 13.331.803 DT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un montant de 11.207.803 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 :

1- Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2013, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire et divers bailleurs de fonds (dont EL KARAMA Holding) des crédits relais et des crédits à court terme et a entériné les crédits relais et à court terme déjà contractés pour un montant global de 148.000.000 DT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2014 un montant de 141.940.000 DT. Ces emprunts incluent un crédit de 5.000 000 DT conclu avec la société EL KARAMA Holding en date du 24 septembre 2013 au taux fixe de 8% l'an. Cet emprunt a été renouvelé le 24 septembre 2014. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2014 s'élève à 400.000 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2014 à 5.428.889 DT.

2- Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2010, a autorisé la Société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000.000 DT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de grâce et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire (« TMM ») majoré de 2,25 points l'an. Le montant total des crédits a été débloqué à la clôture de l'exercice 2014.

3- Votre conseil d'administration réuni le 29 septembre 2010, a autorisé la Société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000.000 DT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de grâce et productif d'intérêts au TMM majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000.000 DT, le reliquat soit 20.000.000 DT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit remboursables sur une période de 7 ans dont 6 mois de grâce et productifs d'intérêts au TMM majoré de 2,25 points l'an.

4- Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000.000 DT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la cimenterie. Le montant total des crédits a été débloqué à la clôture de l'exercice 2014.

5- Au 31 décembre 2014, les dettes de la Carthage Cement liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 10.759.988 DT dont 5.080.889 DT à moins d'un an et 5.679.099 DT à plus d'un an.

6- Au 31 décembre 2014, les concours bancaires obtenus par la Société totalisent un montant de 31.796.851 DT.

7- Au 31 décembre 2014, le solde des billets de trésorerie et des crédits mobilisables conclus par la Société s'élève respectivement à 11.000.000 DT et 25.660.000 DT.

8- La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent être convertis en actions au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Par ailleurs, le Groupe STA a cédé une partie de la créance sur Carthage Cement à Mr Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts: les intérêts sont capitalisés annuellement.
- La durée de remboursement: les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012.
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants actionnaires en capital.

Un avenant à la convention du compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement: les comptes courants actionnaires sont remboursables à partir du 1^{er} octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012.
- La capitalisation des intérêts: les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA Corp et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA Corp, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Les intérêts décomptés sur les comptes courants actionnaires au titre de l'exercice 2014, s'élèvent 6.031.339 DT.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2014 un solde de 85.254.819 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	En DT
Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	12 774 044
Intérêts sur compte courant BINA CORP	16 093 411
Total	<u>85 254 819</u>

9- La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

La société Carthage Cement a réalisé en 2014, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 11.418.836 DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2014 à 19.332.243 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

10- La Société a émis une note de débit à BINA TRADE d'un montant de 155.817 DT relative à la mise à la disposition à BINA TRADE d'un étage du nouveau siège social ayant une superficie de 335 m² et ce du 1^{er} août 2012 jusqu'au 31 octobre 2014.

11- La société BINA Trade a facturé en 2014 à la société Carthage Cement des frais de transport de matières pour un montant de 1.108.023 DT (hors taxes).

12- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge de location constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 513.512 DT.

13- La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2014 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- La rémunération et les avantages en nature accordés à l'ancien Directeur Général Monsieur Riadh BEN KHALIFA, étaient fixés par le conseil d'administration du 4 juin 2012 comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Suite à sa démission, le conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014 a autorisé l'octroi d'un solde de tout compte à l'ancien Directeur Général qui s'élève à 44.427 DT.

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité d'un nouveau Directeur Général de la Société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les rémunérations des dirigeants de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Brahim SANAA	Monsieur Riadh BEN KHALIFA
Salaires et rémunérations brutes	105 078	185 995(*)
Avantages en nature	5 990	4 850
Charges patronales	28 575	50 717
Total bruts (**)	139 643	241 562
Salaires nets	65 961	114 893

(*) Ce montant inclut le solde de tout compte approuvé par le conseil d'administration du 01 Juillet 2014.

(**) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

- L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2014 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2013 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant constaté dans les comptes au titre de l'exercice 2014 s'élève à 70.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Juin 2015

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **57 646 241 dinars**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 2 053 777 dinars.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 02 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**AMC Ernst et Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN arrêté au 31-12-2014
(exprimé en dinar)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	52 630 537	50 924 105
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		15 792 371	16 141 055
Obligations et valeurs assimilées		36 838 166	34 783 050
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	5 188 652	2 834 538
Disponibilités		5 188 652	2 834 538
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	38 992	25 798
Total Actif		57 858 181	53 784 441
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		191 197	153 671
PA2 - Autres créditeurs divers		20 743	19 531
Total Passif	4.4	211 940	173 202
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	45 377 679	43 396 454
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	12 268 562	10 214 785
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		10 214 785	8 305 094
Sommes capitalisables de l'exercice		2 053 777	1 909 691
Actif Net		57 646 241	53 611 239
Total Passif et Actif Net		57 858 181	53 784 441

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinar)

		Période du 01-01-2014 au 31-12-2014	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 610 184	2 479 533
Dividendes		555 068	556 512
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 055 116	1 923 021
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	134 495	106 763
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 744 679	2 586 296
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-620 212	-607 747
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 124 467	1 978 549
CH2 - Autres charges	4.9	-70 690	-68 858
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 053 777	1 909 691
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		2 053 777	1 909 691
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 447 637	-933 101
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		541 181	59 458
Frais de négociation de titres		-7 593	-7 743
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 035 002	1 028 305

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2014 au 31-12-2014
(exprimé en dinar)

	Période du 01-01-2014 au 31-12-2014	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	4 035 002	1 028 305
Résultat d'exploitation	2 053 777	1 909 691
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 447 637	-933 101
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	541 181	59 458
Frais de négociation de titres	-7 593	-7 743
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / <u>Souscriptions</u>	-	9 420
Capital		7 000
Régularisation des sommes non distribuables		1 812
Régularisation des sommes capitalisables		608
Droits d'entrée		-
b / <u>Rachats</u>	-	-9 420
Capital		-7 000
Régularisation des sommes non distribuables		-1 812
Régularisation des sommes capitalisables		-608
Droits de sorties		-
Variation de l'actif net	4 035 002	1 028 305
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de l'exercice	53 611 239	52 582 934
Fin de l'exercice	57 646 241	53 611 239
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de l'exercice	40 000	40 000
Fin de l'exercice	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 441,156	1 340,280
AN6 - Taux de rendement (%)	7,53%	1,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2014

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans.

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus-values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 52 630 537 dinars contre 50 924 105 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2014			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif
Actions cotées	1 451 343	12 104 815	13 731 638	23,73%
SFBT	101 250	881 895,64	2 279 340,00	3,94%
UIB	74 000	1 093 068,90	1 090 686,00	1,89%
BIAT	12 966	923 598,16	1 021 137,33	1,76%
ATTIJ BANK	38 850	711 356,34	926 805,60	1,60%
MONOPRIX	40 930	598 531,33	897 758,62	1,55%
BT	81 000	406 779,13	853 173,00	1,47%
TUNISRE	54 000	442 800,00	540 000,00	0,93%
NAKL	44400	474 975,72	450 526,80	0,78%
POULINA	80 000	489 484,22	447 840,00	0,77%
ONETECHHOLDING(AA)	57690	374 985,00	415 656,45	0,72%
CARTAGECEMENT	150 000	306 065,63	364 050,00	0,63%
TL	16 785	337 588,31	358 796,16	0,62%
TPR	75 000	283 807,91	323 850,00	0,56%
ATB	68 000	411 072,41	296 684,00	0,51%
CIMBIZ	45 000	517 500,00	289 800,00	0,50%
BH	26 498	766 612,41	270 359,09	0,47%
AL	1 085	103 302,68	254 975,00	0,44%
BEST LEASE	116 701	245 072,10	239 937,26	0,41%
BTE (ADP)	9 600	295 158,96	238 944,00	0,41%
BNA	30 000	297 112,85	228 030,00	0,39%
SPDIT	18 000	109 768,94	166 032,00	0,29%
AMEN BANK	6 000	125 997,23	156 144,00	0,27%
TELNET HOLDING	30 000	216 721,38	152 100,00	0,26%
CITYCARS	13 094	143 379,30	150 227,46	0,26%
ATL	54 887	184 057,43	147 042,27	0,25%
CIL	10 000	150 618,33	132 530,00	0,23%
ASSAD	15 000	103 911,07	120 195,00	0,21%
CEREALIS	16 958	114 466,50	115 585,73	0,20%
SIMPAR	1 695	37 213,82	95 172,56	0,16%
STAR	605	88 565,00	88 076,51	0,15%
ESSOUKNA	13910	99 839,46	87 090,51	0,15%
TUNISAIR	72 500	172 650,72	82 795,00	0,14%
SOTUVER	13 951	96 568,10	73 382,26	0,13%
HANNIBAL LEASE(AA)	7 898	75 031,00	60 972,56	0,11%
MPBS(AA)	8 350	50 100,00	60 754,60	0,11%
ATTIJ LEASING	2 000	73 561,62	52 642,00	0,09%
SIPHAT	6 101	97 933,51	52 468,60	0,09%
ARTES	5 699	40 908,96	45 597,70	0,08%
SITS	20 000	59 952,14	38 400,00	0,07%
ESSOUKNA NG010714	5 564	33 801,30	27 541,80	0,05%
SPHAX	5 000	50 000,00	19 400,00	0,03%
SIMPAR NG010714	376	19 001,16	19 138,40	0,03%

Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 060 733	3,56%
CAP OBLIG SICAV	9 689	999 953	1 009 255	1,74% (*)
PLACEMENT OBLIG SICAV	10 081	1 038 629	1 051 479	1,82% (**)
BTZ	44 980	24 315 920	36 838 166	63,67%

Total	1 516 093	38 459 317	52 630 537	90,96%
--------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

(*)1,75% par rapport à l'actif net

(**)1,82% par rapport à l'actif net

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2013	40 255 637	10 467 130	201 338	50 924 105	

Acquisitions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	250 085			250 085	
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	1 834 875			1 834 875	

Cessions de l'exercice

Actions admises à la cote de la bourse	-2 386 405			-2 386 405	541 181
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations					
Actions SICAV					
Parts OPCVM					
Droits d'attribution	-1 494 875			-1 494 875	

Variation des plus ou moins valeurs sur portefeuilles titres			1 447 637	1 447 637	
Variation des intérêts courus		2 055 116		2 055 116	

Soldes au 31 décembre 2014	38 459 317	12 522 246	1 648 975	52 630 537	541 181
-----------------------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------------	----------------

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2014 à 5 188 652 dinars

	Nombre	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif
Compte courant BT	1	5 188 652	8,97%
Total		5 188 652	8,97%

4.3. Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à 38 992 dinars contre 25 798 dinars au 31/12/2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts bancaires à l'encaissement	38 992	25 798
Total	38 992	25 798

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2014 un solde de 211 940 dinars contre un solde de 173 202 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Opérateurs créditeurs	191 197	153 671
Gestionnaire	71 450	67 662
Dépositaire	21 896	20 772
Garants	97 851	65 237
Autres créditeurs divers	20 743	19 531
Commissaire aux comptes	15 120	15 121
Etat retenue à la source	756	0
Redevances CMF	4 867	4 410
Total	211 940	173 202

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 035 002 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013	Variation
Capital	45 377 679	43 396 454	1 981 225
Sommes capitalisables	12 268 562	10 214 785	2 053 777
Total	57 646 241	53 611 239	4 035 002

Le nombre de parts au 31/12/2014 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2014 à 45 377 679 dinars contre 43 396 454 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
- Montant	43 396 454
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25
Souscriptions réalisées	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	

- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2014	
- Montant	43 396 454
- Nombre de titres	40 000
- Nombre de porteurs de parts	25

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	43 396 454
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 447 637
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	541 181
Frais de négociation de titres	-7 593
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Droits de sortie	0
Capital au 31-12-2014	45 377 679

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2014 au report des sommes capitalisables au 31/12/2013 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2013	10 214 785
Sommes capitalisables de l'exercice	2 053 777
Sommes capitalisables au 31/12/2014	12 268 562

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 610 184 dinars au titre de l'exercice 2014 contre 2 479 533 dinars au titre de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Dividendes	555 068	556 512
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	2 055 116	1 923 021
Total	2 610 184	2 479 533

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 134 495 dinars au titre de l'exercice 2014 contre 106 763 dinars au titre de l'exercice 2013 et se détaillent comme suit :

	2014	2013
Intérêts sur comptes courants	134 495	105 483
Revenus des BTC	-	1 280
Total	134 495	106 763

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 620 212 dinars contre 607 747 dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	2014	2013
Rémunération du gestionnaire	276 733	267 068
Rémunération du dépositaire	84 659	82 810
Rémunération des garants	258 820	257 869
Total	620 212	607 747

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

	2014	2013
Redevance CMF	55 343	53 410
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts & Taxes	126	328
Autres charges d'exploitation	101	0
Total	70 690	68 858

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	2014	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 340,280	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	68,617	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-15,505	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	53,112	49,463	43,753
Autres charges	-1,767	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation (1)	51,345	47,742	42,042
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice	51,345	47,742	42,042
Variation des + ou - values potentielles sur titres	36,191	-23,328	-31,032
+/- values réalisées sur cession de titres	13,530	1,487	12,986
Frais de négociation de titres	-0,190	-0,194	-0,146
+/- values sur titres et frais de négociation (2)	49,531	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	100,876	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	49,531	-22,036	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	49,531	-22,036	-18,192

Valeur Liquidative	1 441,156	1 340,280	1 314,573
---------------------------	------------------	------------------	------------------

Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,12%	1,13%	1,10%

Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,71%	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2014 s'élève à **276 733 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC calculés sur la base de l'actif net quotidien. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT)) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services de dépositaire, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% TTC l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.

Soit un montant TTC de 84 659 au titre de l'exercice 2014

En outre, la banque de Tunisie perçoit la moitié de la rémunération relative à l'activité de garant. La rémunération pour les garants (BT et PROPARGO) est calculée comme suit

- 2,5% TTC l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien, soit un montant TTC égal à 258 820.
La part de la Banque de Tunisie est de 129 410 DT.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 432 397 DT, y compris des sommes capitalisables de -29 955 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit

appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Placement Equilibré, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons l'observation suivante :

- Au cours de l'exercice 2014, l'actif de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

Le Commissaire aux Comptes:

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2014*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		1 279 785	1 208 061
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	861 762	784 931
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	418 023	423 130
AC2- Placements monétaires et disponibilités		170 735	318 800
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		170 735	318 800
AC3- Créances d'exploitation		0	0
TOTAL ACTIF		1 450 520	1 526 861
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.5	8 098	8 279
PA2- Autres créditeurs divers	4.6	10 025	4 215
TOTAL PASSIF		18 123	12 494
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.7	1 462 352	1 564 808
CP2- Sommes Capitalisables		-29 955	-50 441
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-44 168	-62 404
b - Sommes capitalisables de l'exercice		14 213	11 963
ACTIF NET		1 432 397	1 514 367
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 450 520	1 526 861

ETAT DE RESULTAT

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

(Exprimé en dinar)

		Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	49 519	43 336
a. Dividendes		28 079	21 896
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 440	21 440
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	2 877	14 406
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		52 396	57 742
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	-28 741	-38 104
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		23 655	19 638
CH2- Autres charges	4.9	-10 262	-7 579
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 393	12 059
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		820	-96
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		14 213	11 963
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-820	96
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		91 950	-17 212
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-4 340	-132 284
Frais de négociation de titres		-349	-1 168
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		100 654	-138 605

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	100 654	-138 605
a- Résultat d'exploitation	13 393	12 059
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	91 950	-17 212
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 340	-132 284
d- Frais de négociation de titres	-349	-1 168
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-182 624	-666 357
a / Souscriptions	466 868	199 368
Capital	469 553	211 887
Régularisation des sommes non distribuables	11 419	-5 518
Régularisation des sommes capitalisables	-14 104	-7 001
b / Rachats	-649 492	-865 725
Capital	-666 533	-917 177
Régularisation des sommes non distribuables	-4 156	18 691
Régularisation des sommes capitalisables	21 197	32 761
VARIATION DE L'ACTIF NET	-81 970	-804 962
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 514 367	2 319 329
en fin de l'exercice	1 432 397	1 514 367
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	2 836	4 011
en fin de l'exercice	2 479	2 836
VALEUR LIQUIDATIVE	577,812	533,979
TAUX DE RENDEMENT	8,21%	-7,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

(Unité en Dinars)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-14 pour les titres admis à la cote.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2014, à 861 762 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
-------------	----------	--------------------	----------------------	-------------

Cote continu

ASSAD	8 500	84 298	68 000	4,75%
ATTIJARI BANK	1 000	16 613	24 012	1,68%
BT	2 500	21 233	26 322	1,84%
CEREALIS	14 122	96 644	95 691	6,68%
CITY CARS	9 864	108 011	112 805	7,88%
MONOPRIX	3 000	85 842	65 607	4,58%
MPBS	13 493	80 958	98 175	6,85%
NBL	2 647	22 010	18 217	1,27%
OTH	7 000	45 500	50 554	3,53%
SFBT	4 500	57 641	103 514	7,23%
SOTIPAPIER	431	2 155	2 123	0,15%
TGH	56 602	62 262	42 678	2,98%
TPR	9 975	58 411	43 102	3,01%
Total cote continu	133 634	741 578	750 800	52,42%

Cote fixing

AIR LIQUIDE	169	55 943	39 918	2,79%
MAGASIN GENERAL	1 500	46 651	47 769	3,33%
SIMPAR NG 14	490	23 297	23 275	1,62%
Total cote fixing	2 159	125 891	110 962	7,75%
Total	135 793	867 469	861 762	60,16%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
-------------	----------------------------------	---------------------------	-----------------------	-------------------------------------	--------------------------------	----------------------------------

Cote continu

ASSAD	111 303	0	20 953	27 005	-6 052	84 298
ATTIJARI BANK	41 533	0	24 000	24 920	-920	16 613
BT	50 959	0	31 155	29 726	1 429	21 233
CEREALIS	0	96 644	0	0	0	96 644
CITY CARS	108 011	0	0	0	0	108 011
MONOPRIX	100 148	0	12 507	14 306	-1 799	85 842
MPBS	0	120 000	47 490	39 042	8 448	80 958
MPBS NS	120 000	0	120 000	120 000	0	0
NBL	21 536	474	0	0	0	22 010
OTH	57 850	0	13 170	12 350	820	45 500
SFBT	67 165	7	15 267	9 530	5 737	57 641
SOTIPAPIER	0	2 155	0	0	0	2 155
SIMPAR	28 680	0	28 680	28 680	0	0
TGH	0	62 262	0	0	0	62 262
TPR	58 411	0	0	0	0	58 411
Total cote continu	765 596	281 541	313 222	305 559	7 662	741 578

Cote fixing

AIR LIQUIDE	55 943	0	0	0	0	55 943
MAGASIN GENERAL	46 651	0	0	0	0	46 651
ASTREE	19 089	0	11 515	19 089	-7 574	0
SIMPAR NG 14	0	46 926	19 200	23 629	-4 429	23 297
Total cote fixing	121 683	46 926	30 715	42 718	-12 003	125 891

Droits

NBL DA 13	473	0	473	473	0	0
Total droits	473	0	473	473	0	0
Total	887 752	328 467	344 410	348 750	-4 340	867 469

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 418 023 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Bons du trésor assimilables				
BTA_5%_10/2015	60	59 130	60 331	4,21%
BTA_7.00_02/2015	340	354 790	357 692	24,97%
Total	400	413 920	418 023	29,18%

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des Actions	28 079	21 896
Revenus des BTA	21 440	21 440
Total	49 519	43 336

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenus des BTC	0	5 119
Revenus des autres placements	0	0
Revenus compte courant rémunéré	2 877	9 287
Total	2 877	14 406

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP APE au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 098 DT au 31-12-2014 contre 8 279 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gestionnaire	2 181	2 362
Dépositaire	5 917	5 917
Total	8 098	8 279

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 10 025 DT au 31-12-2014 contre 4 215 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	9 523	3 504
Publications	387	586
CMF	115	125
Total	10 025	4 215

4.7- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève -81 970 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-102 456
Variation de la part Revenu	20 486
Variation de l'Actif Net	-81 970

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	1 564 808
Nombre de titres :	2 836
Nombre de porteurs de parts :	13

Souscriptions réalisées

Montant:	469 553
Nombre de titres émis :	851
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	666 533
Nombre de titres rachetés :	1 208
Nombre de porteurs de parts sortants :	4

Capital au 31-12-2014

Montant:	1 367 828	*
Nombre de titres :	2 479	
Nombre de porteurs de parts :	10	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 367 828
Variation des + ou- values potentielles sur titres	91 950
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(4 340)
Régularisation des SND	7 263
Frais de négociation de titres	(349)
Capital au 31/12/2014	1 462 352

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 28 741 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du Gestionnaire	22 841	32 204
Rémunération du Dépositaire	5 900	5 900
Total	28 741	38 104

4.9- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 10 262 DT en 2014. Cette rubrique se détaille comme suit comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération CAC	8 884	5 497
Redevance CMF	1 290	1 819
Services bancaires et assimilés	81	127
Agios débiteurs	0	130
Timbre fiscal	7	6
Total	10 262	7 579

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	21,135	20,36	11,898
Charges de gestion des placements	-11,594	-13,436	-10,186
Revenu net des placements	9,541	6,924	1,712
Autres charges	-4,140	-2,672	-1,018
Résultat d'exploitation	5,401	4,252	0,694
Régularisation du résultat d'exploitation	0,331	-0,034	-3,550
Sommes capitalisables de l'exercice	5,732	4,218	-2,856
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	37,091	-6,069	-26,165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,751	-46,645	21,069
Frais de négociation de titres	-0,141	-0,412	-0,661
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	35,199	-53,126	-5,757
Résultat net de l'exercice	40,600	-48,873	-5,065
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	35,199	-53,126	-5,757
Régularisation de résultat non distribuable	2,929	4,645	32,644
Sommes non distribuable de l'exercice	38,128	-48,481	26,887
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	577,812	533,979	578,242

Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,23%	2,09%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,80%	0,42%	0,21%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	7,80%	0,66%	0,58%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2014 s'élève à 22 841 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération supportée par le gestionnaire. Cette commission s'élève à 349 DT TTC au titre de l'exercice 2014.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de 2014.